

JEAN JACQUES LASSERRE : NAÏF OU FAUSSEMENT NAÏF ?

- Le 14 décembre 2021, le Conseil départemental des Pyrénées atlantiques votait une délibération concernant le financement des aménagements ferroviaires en sortie des Bordeaux (AFSB), en entrée de Toulouse (AFNT) et de la construction de lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- **confirme l'engagement de la collectivité** en faveur du grand projet ferroviaire du sud-ouest entre Bordeaux et Dax (GPSO) ;
- **dit l'engagement de principe de la collectivité** à financer ce grand projet ferroviaire dans le cadre d'une répartition de l'effort entre l'Etat, l'Europe et les collectivités ;
- **demande** pour ce faire, à l'Etat, **la création d'un établissement public local (EPL)** dédié conformément à la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) ;
- **approuve le modèle du plan de financement** joint à la présente délibération avec dans son article 3, la quote-part budgétaire hors fiscalité pour le Département des Pyrénées-Atlantiques ramenée à 54M€ sur la totalité et ciblé sur la seconde étape du projet, soit sur la ligne Sud-Gironde-Dax ;
- **s'engage à participer** en substitution de la Région aux travaux d'amélioration des lignes Dax-Pau et Dax-Bayonne-Hendaye à hauteur de 16M€;
- **conditionne la participation de la collectivité selon les modalités indiquées ci-dessus :**
 - . à la **concomitance des chantiers** Bordeaux-Toulouse et Sud Gironde-Dax ;
 - . à un **engagement financier de toutes les collectivités concernées par la présente délibération** ;
 - . à la **réalisation des travaux d'amélioration des voies existantes** Dax-Bayonne-Hendaye et Dax-Pau ; un cadencement des TGV sur ces dessertes significativement augmentées ; un service express performant entre Hendaye et Bayonne ;
- **donne pouvoir au Président pour signer le plan de financement final** dans les limites de cette délibération,
- **donne délégation** à la Commission permanente pour **approuver** la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

- Le 7 février 2022, le Président J.J. Lasserre paraphe toutes les pages et signe le nouveau plan de financement proposé par la Région.

➤ **Première contradiction**

- Page 8, en paraphant, il valide l'article 1 : Objet du financement qui précise que celui-ci comprend la réalisation des AFSB, AFNT et la construction de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.
- De plus page 10, en paraphant il valide l'article 3 qui précise :

« Étant donné l'intérêt de l'ensemble des parties à la réalisation de la première phase du GPSO, qu'elles soient concernées par la première ou la seconde étape de la première phase du GPSO, il est convenu que les collectivités ayant participé au financement de la première étape actent le principe d'une solidarité de l'ensemble de ces collectivités pour le financement des deux étapes, et s'engagent à financer la seconde phase lorsque sa réalisation interviendra. »

► **Les collectivités locales doivent d'abord financer la première phase Bordeaux-Toulouse pour financer la seconde phase Bordeaux-Dax et ensuite la 2^{ème} étape Dax-Espagne. Ceci est en totale contradiction avec la délibération qui prévoit 54M€ « ciblé en totalité sur la seconde étape du projet »**

➤ **Deuxième contradiction**

Page 13, en paraphant il valide que 70M€ (hors fiscalité) soient affectés intégralement au financement du GPSO alors que 54M€ sont affectés à Bordeaux-Dax selon la délibération du 14/12/2021 et 16M€ à la rénovation des lignes existantes et qu'aucune convention de substitution avec la région Nouvelle Aquitaine n'ait été signée.

Pyrénées-Atlantiques	CD 64	1,79 %	100,0	70,0	1,75
	CA Pau	1,35 %	75,7	53,0	1,32

▶ **JJ Lasserre en signant valide ce « tour de passe-passe »**

Dans une situation similaire Jean-Luc Glèze président du conseil départemental de la Gironde a adressé une lettre de protestation au Préfet Guyot, coordinateur du projet.

➤ **Troisième contradiction**

Le CD 64 conditionne sa participation à un engagement financier de toutes les collectivités concernées par la présente délibération.

Lors du vote de la délibération, la participation des collectivités locales (hors Région) se présentait ainsi :

Gironde	Bordeaux Métropole (sur AFSB exclusivement)	15,45 %	865,2	605,6	15,14
Landes	CD 40	2,52 %	140,9	98,6	2,47
	Grand Dax	0,58 %	32,6	22,8	0,57
	CA Mont de Marsan	0,55 %	31,0	21,7	0,54
Pyrénées-Atlantiques	CD 64	2,63 %	147,4	103,2	2,58
	CA Pau	1,35 %	75,7	53,0	1,33
	CA Pays basque	1,17 %	65,4	45,8	1,14
Lot et Garonne	CD 47	1,33 %	74,6	52,2	1,31
	CA Agen	0,48 %	26,7	18,7	0,47

En paraphant la page 11 du plan de financement, JJ Lasserre constate la disparition de trois collectivités concernées : le CD 47, la CAPB et le Grand Dax qui reviendra ensuite sur sa décision.

Gironde	Bordeaux Métropole (sur AFSB exclusivement)	12,27 %	505,7	354,0	8,85
Landes	CD 40	0,59 %	24,3	17,0	0,43
	CC MACS	0,10 %	4,3	3,0	0,08
	CA MdM	0,13 %	5,4	3,7	0,09
Pyrénées-Atlantiques	CD 64	0,42 %	17,2	12,0	0,30
	CA Pau	0,32 %	13,1	9,1	0,23
Lot et Garonne	CA Agen	0,11 %	4,6	3,2	0,08

▶ **Bien qu'au moins deux collectivités refusent de financer, JJ Lasserre s'exonère de la clause de condition de sa participation, il paraphe et signe.**

Ainsi, le président du CD64, en paraphant ces différents articles, crée toutes les conditions pour que l'Etat et la Région le contraignent juridiquement à financer. La leçon des déboires qu'a connus le département 64 lors du financement de la LGV Tours-Bordeaux n'a pas été retenue.

On continue de finasser et à terme on est contraint de payer !

Alors JJ Lasserre naïf ou faussement naïf ?